

COMITE POUR LA MEMOIRE ET L'HISTOIRE DE L'ESCLAVAGE

Madame la Ministre,

Mesdames et Messieurs,

Le 7 avril 2011, Madame la ministre chargée des outre-mers me chargeait en tant que présidente du CPMHE d'une mission de « **réflexion et de propositions concrètes autour d'un travail mémoriel et historique consacré aux inacceptables expositions d'êtres humains, appelées aussi aujourd'hui 'zoos humains' qui ont pu se tenir, entre autres, dans notre pays** ».

Madame la Ministre rappelait à cette occasion que « **la République a pour devoir de reconnaître ces mémoires et cette histoire, de leur donner leur juste place dans l'Histoire de la France, sans aucunement occulter le passé et instruire de procès** ».

Je voudrais tout d'abord remercier Madame la Ministre de la confiance qu'elle nous a accordée et de l'honneur qu'elle nous a fait en nous confiant cette mission. Je voudrais aussi remercier les élus, les personnalités et les chercheurs qui ont répondu à notre invitation d'être auditionnés ou consultés. Le Ministère de la Culture et de la Communication notamment la Direction générale des patrimoines et de la recherche, et la Ville de Paris ont soutenu notre recherche, et je les en remercie. Finalement, tout travail est collectif et je voudrais remercier celles et ceux avec qui j'ai travaillé.

Je rappelle brièvement le contexte dans lequel s'inscrit cette mission :

- Dans le cadre de 2011, Année des Outre-mer, le Jardin d'acclimatation projetait d'accueillir pendant un mois, du 8 avril au 8 mai 2011, la manifestation « Un Jardin en Outre-mer » composée de plus de 120 spectacles visant à « présenter de manière pédagogique la réalité et la modernité des Outre-mer ». L'ambition de cette manifestation était de « faire découvrir les richesses artistiques, culturelles et environnementales de La Réunion, de la Guadeloupe, de la Guyane, de Mayotte, de Saint-Barthélemy, de Saint-Pierre-et-Miquelon, de Saint-Martin, de Wallis et Futuna, de la Polynésie française, de la Nouvelle-Calédonie et même des Terres Arctiques et Australes

Françaises, autour d'une programmation riche et variée ».

- Le 28 février 2011, Jean-Paul FERREIRA, maire d'Awala-Yalimapo, écrit aux présidents du Conseil général et du Conseil régional de Guyane, pour leur demander de pas cautionner l'organisation de cette manifestation. Cette lettre est adressée également au ministre de la culture et de la communication.
- Peu après, Chantal BERTHELOT, député de Guyane, écrit à la ministre chargée de l'Outre-mer, au ministre de la Culture et de la Communication et au Commissaire général de 2011 Année des Outre-mer pour demander le retrait de la programmation.
- Christine TAUBIRA, députée de la Guyane, écrit à son tour pour demander le retrait de la manifestation.
- Le 4 mars, des chefs coutumiers et responsables amérindiens défendent dans une lettre le principe de la présence au Jardin d'acclimatation.
- Le 14 mars, Le président du Conseil régional de Guyane, Rodolphe ALEXANDRE, signe avec les chefs coutumiers Kali'na de Guyane, Jean-Aubéric CHARLES, Jocelyn THERESE et Michel THERESE une motion commune soutenant la manifestation. La motion demande également un monument et une plaque commémorative au Jardin d'acclimatation, un monument en Guyane, une journée des peuples autochtones en Guyane et la ratification de la convention 169 de l'OIT par la France.
- L'historien Nicolas BANCEL signe une tribune libre dans *Le Monde* au nom d'un collectif d'historiens, « Nous n'irons pas au Jardin » qui interroge la pertinence d'organiser une manifestation culturelle dans un lieu qui a accueilli des expositions ethnographiques et ce, sans accompagnement pédagogique.

Pour nous, dès le départ, le cadre de cette mission va rapidement dépasser le cas du Jardin d'acclimatation et s'inscrire dans la réflexion plus large menée depuis plusieurs années autour de l'émergence dans le débat et l'espace public des mémoires issues de la longue histoire de la colonisation française, et qui interpelle chercheurs, pouvoirs publics, élus, et le monde associatif, culturel et artistique. Groupes et individus liés à cette histoire revendiquent la « juste place » dont parle Madame la Ministre au nom du respect, de la dignité et du besoin de vérité. Une vérité qui ne vise pas l'accusation mais réclame que des faits, des crimes, des dommages comme les conséquences inattendues de la rencontre entre groupes,

soient pleinement reconnus. Les héritages de cette histoire, qui sont multiples et complexes, représentent pour ces groupes des sources vivantes d'identification et de création. Et comme tels, ils transforment profondément le paysage culturel, politique et social de la société française.

Pour que l'objectif de ne pas « occulter le passé » ou « instruire de procès » soit atteint, il nous apparaît donc, et cette mission a renforcé notre conviction, nécessaire de multiplier les gestes et les actions d'une éducation citoyenne, qui affirme auprès de tous les citoyens la place et le rôle de l'histoire de la colonisation dans la construction de la société française afin qu'une juste place soit faite à celles et ceux qui s'en réclament.

Nous savons pourtant à quel point la demande de reconnaissance, de respect et de dignité, reste souvent incomprise au regard des actions publiques entreprises. Pourquoi malgré de nombreux gestes de l'Etat, des collectivités, malgré des avancées notables dans la recherche, le sentiment persiste que la « juste place » n'est pas acquise ? Pourquoi rapport après rapport, étude après étude, ce sentiment revient, pourquoi est-il récurrent ? C'est aussi à ces questions que nous avons voulu répondre.

Voilà pourquoi nous avons choisi de ne pas nous focaliser sur le Jardin d'acclimatation. L'histoire de ce Jardin excède celle des exhibitions ethnographiques et il n'a pas été en France le seul lieu les abritant. **Il était aussi scientifiquement impossible d'isoler les expositions ethnographiques d'un contexte politique et culturel plus large**, celui de la colonisation et de ce qu'elle avait provoqué : curiosité, fascination, rejet, désir de rencontre, peur, envie de comprendre, réflexivité, désir de construire des frontières raciales, désir d'affirmer l'universalité du genre humain... Nous ne pouvions donc aborder le phénomène des expositions ethnographiques sans considérer le contexte scientifique, social et culturel qui avait rendu possible l'exposition d'êtres humains dans des situations que nous jugeons aujourd'hui dégradantes.

Nous avons alors élaboré un questionnaire en ce sens et avons organisé des auditions et des consultations avec des élus, des chercheurs, des personnalités, et des acteurs du monde associatif au mois de juin 2011. Tous ont répondu positivement à notre invitation et ont contribué avec une grande générosité à nos travaux. Au début de ce même mois, une mission en Guyane nous a permis de rencontrer des personnalités du monde amérindien, qui avaient réagi de manière opposée à l'opportunité de tenir des manifestations au Jardin d'acclimatation. Nous avons pu aussi rencontrer des représentants des communautés bushinenge qui nous ont fait part de leurs propres besoins. Des rencontres avec des élus et le Préfet de la Guyane, et plus tard, avec le Défenseur des droits et avec le président de l'Agence du service civique ont complété nos travaux. Nous avons élargi le champ de nos rencontres en écoutant aussi des associations de rapatriés et de harkis dans la cadre des mémoires en conversation.

Toutes les rencontres que nous avons faites ont souligné à quel point la perception demeurait, et cela dans toutes les communautés, d'un défaut de prise en compte de leur culture, d'un défaut de valorisation de leurs savoirs, de leurs pratiques, d'une absence de leur histoire et de leurs héros dans les grands récits historiques. Le sentiment de ne pas être pris en compte donne lieu à un sentiment de frustration qui nourrit une rivalité entre mémoires et histoires. Dans chaque groupe, la douleur et le dommage subis sont perçus comme exceptionnels. Or, nous pensons que seule une approche transversale qui respecte la singularité de chaque récit mais qui cherche à construire des passerelles, à inscrire la singularité dans un espace où les intersections, les interactions, les croisements sont mis en lumière sera à même de revisiter un récit figé et fixé.

L'inscription dans l'espace public fait partie de la reconnaissance par la collectivité d'un événement singulier. En inaugurant de manière officielle des monuments et des stèles, la collectivité accueille en son sein l'histoire et la mémoire d'un groupe. Cependant, et c'est notre constat, si les stèles et les monuments commémoratifs ont leur nécessité, nous pouvons observer qu'ils ne remplissent pas toujours leur objectif de remémoration. Les passants les ignorent très souvent et ils retrouvent un peu de vie le temps éphémère d'une célébration. Stèles et monuments, de par leur nature même, offrent des raccourcis de l'histoire. Ils ne peuvent en restituer l'épaisseur et la complexité.

Cette épaisseur et cette complexité sont pourtant nécessaires **pour atteindre l'objectif de vérité et d'équité qui contribue à la cohésion sociale**. Et l'objectif n'est pas de juger celles et ceux qui nous ont précédés du haut de certitudes morales, elles-mêmes acquises, il faut le dire, par les luttes de nos aînés contre l'ignorance et le mépris. Il faut s'efforcer de comprendre comment le consentement se construit à ce qui nous apparaît aujourd'hui comme offensant la dignité humaine. Car, ces personnes qui fréquentaient les exhibitions ethnographiques sont, à plusieurs titres, nos semblables.

Il nous est aussi apparu important de souligner qu'une historiographie qui se limiterait aux frontières de l'hexagone n'est plus tenable. Les croisements entre histoire française et européenne, entre histoire des empires européens et celle des autres empires, des autres nations, des autres peuples, sont nécessaires pour comprendre les mutations de la société française. Rien ne se déroule en vase clos. L'illusion d'une société étanche à la circulation d'idées, d'images, ou de pratiques favorise le repli identitaire. Enfermer l'histoire de la société française dans les frontières étroites de l'hexagone rend aveugle aux mutations mondiales, aux ruptures, aux influences et aux métissages d'idées et de pratiques. Elle efface le rôle et la place de la colonisation dans les rêves, les ambitions et les politiques des gouvernements de la France, tout comme dans l'imaginaire de la société française, ses représentations, ses aspirations. Et elle efface les actes

et les paroles de celles et ceux qui se sont élevés contre les violations des idéaux républicains aux colonies et quand ces violations faisaient retour dans l'hexagone.

Aujourd'hui, un foisonnement de récits rivalise pour interroger la manière dont s'est écrite l'Histoire de France. Il semble inutile de le déplorer, ou de le mépriser. La mémoire est devenue une pratique sociale où des individus et des groupes puisent pour trouver éléments et références qui leur permettent d'expliquer leur situation. En tant que telle, elle occupe l'espace public et réclame une réflexion commune. Comment sortir de l'emprisonnement auquel peut conduire le repli sur sa douleur, aveugle à celle de l'Autre ? Comment créer un espace de négociation où douleurs et souvenirs de la perte de chacun sont écoutés avec respect, puis partagés afin de construire un récit commun ? Il ne s'agit pas de nier les aveuglements, les crimes, les erreurs, mais d'ouvrir l'espace du dépassement d'une douleur qui confine. Frantz Fanon a écrit que le « destin de l'homme est d'être lâché ». Loin de prôner l'amnésie, il prônait un oubli qui s'appuie sur la remémoration. Une remémoration qui fait place à l'Autre. **Faire place, c'est à la fois ouvrir un espace de débat entre les mémoires et imaginer un lieu commun d'échanges et de rencontres.**

En résumé, nous avons voulu éviter d'encourager une **fragmentation des mémoires**, produite par une approche au coup par coup qui ne tient pas compte du croisement des histoires et des mémoires, et du fait que :

1. La société française du XXI^e siècle est composée de citoyens dont l'histoire renvoie à celle de la colonisation française, celle qui s'étend du XVI^e au XX^e siècle. Ce fait incontournable exige une révision du récit historique qui n'est ni occultation du passé ni procès mais prise en compte de la diversité de ces mémoires.
2. La grande diversité à l'œuvre dans chacune des sociétés créées par la colonisation exige une approche respectueuse de chacune, mais aussi un travail qui vise à créer un espace citoyen partagé par tous.
3. La demande d'inscription dans l'espace public de l'histoire de la colonisation doit être abordée de manière compréhensive. Y répondre par une multiplication de stèles et de monuments nous semble être une réponse parcellaire.
4. Les populations concernées par ce passé sont nombreuses en France, notamment dans les outre-mer, mais aussi à travers les populations issues de l'immigration subsaharienne, malgache, vietnamienne, cambodgienne, laotienne, maghrébine.

Nous avons donc souhaité que les propositions que nous ferions s'inscrivent dans une approche globale autour de cet objectif commun : **inscrire dans l'espace public les mémoires issues des mondes de la colonisation.**

LES PRECONISATIONS DE LA MISSION

1) Première préconisation : l'inscription mémorielle au Jardin d'acclimatation

- La Mission propose l'installation d'un mémorial traditionnel, comme par exemple un totem kanak. Cette action a été proposée par la direction du Jardin
- En outre il est recommandé un développement des contenus informatifs (brochure, documentation en ligne...) sur le Jardin et les expositions ethnographiques.
- La Mission demande à la ville de Paris de privilégier des actions d'information et de médiation pour le public et pour les scolaires sur les expositions coloniales et les expositions ethnographiques

En Guyane, la Mission considère qu'un monument honorant l'histoire et la résistance des peuples amérindiens est indispensable. Un tel projet est en cours de réalisation avec le soutien du Conseil Régional de Guyane

2) Deuxième préconisation : la signalisation dans l'espace public des lieux liés à l'histoire ultramarine et coloniale

Le défi majeur qu'a rencontré notre Mission réside dans le souhait d'inscrire la mémoire de cette histoire dans l'espace public sans marquer davantage des paysages urbains saturés par l'accumulation de stèles, de plaques et de panneaux.

En outre, déplorant les effets d'un traitement au coup par coup des demandes de reconnaissance historique et la fragmentation des grandes questions mémorielles, la Mission s'est efforcée de contribuer à proposer des pistes pour une inscription cohérente dans l'espace public des mémoires liées à l'histoire coloniale de la France.

En conséquence, la Mission préconise, et dans un premier temps d'expérimenter cette préconisation à Paris. La Ville de Paris a d'ailleurs exprimé son intérêt et son soutien pour cette proposition :

- L'élaboration d'un programme de signalisation des lieux d'histoire et de mémoire liés à l'histoire du Paris ultramarin et colonial avec la mise en place d'une signalétique et d'une charte graphique élaborée en lien avec le ministère de la Culture ;
- Le développement, pour valoriser cette signalisation, d'une application pour téléphone intelligent ou tablette permettant à l'utilisateur d'identifier ces lieux de mémoire sur le territoire, de suivre des parcours et d'obtenir des informations historiques ;
- L'accompagnement de ce programme par l'édition d'un guide historique du Paris ultramarin colonial.

3) Troisième préconisation : la valorisation des archives autour des expositions coloniales et des spectacles ethnographiques :

4) Quatrième préconisation : la protection du patrimoine immatériel des Outre-mer par la mise en place d'un programme de collecte des mémoires orales :

La Mission a été attentive à la fragilisation de cultures dans lesquelles la transmission orale est essentielle, et en particulier à la question de la disparition du patrimoine linguistique de certains groupes autochtones en Guyane.

Dans ce contexte, faisant écho à une attente exprimée dans le cadre des Etats généraux de l'Outre-mer en 2009, la Mission préconise la mise en place d'un programme de collecte des mémoires orales qui pourrait ainsi être initié en Guyane, en lien étroit avec le Conseil régional et les services de l'Etat, et en partenariat avec l'Agence du Service Civique, et avec un accent sur la problématique de la sauvegarde des langues à élaborer avec les services compétents et le soutien de la Fondation Chirac.

5) Cinquième préconisation : l'élaboration d'une doctrine et d'un code de bonnes pratiques sur la question de l'identification et de la restitution éventuelle des restes humains des collections patrimoniales

En effet, dans le cours de ses travaux, la Mission a souhaité poser la question du traitement des restes humains conservés dans les collections patrimoniales et les institutions publiques françaises. On sait que trois parmi les Kali'na exhibés en 1892 sont décédés à Paris.

Cette question revêt, dans la plupart des grands pays européens, un caractère politique en raison du lien entre la mise en place de ces collections et l'expansion coloniale. A ce jour, le seul cas de restitution de corps suite aux exhibitions ethnographiques concerne les restes de cinq Kawesqars morts durant leur exhibition en 1881 à Paris et à Berlin et rendus par la Suisse au Chili en janvier 2010.

Dans ce contexte, la Mission préconise :

- Un inventaire des restes humains identifiables liés à l'histoire coloniale conservés dans les collections des musées, des centres de recherche ou des universités ou des institutions ;
- La mise en place d'actions de médiation auprès du grand public pour expliquer les enjeux des collections anthropologiques et les procédures de déclassement et de restitution ;
- L'élaboration d'une doctrine claire et complète en matière de déclassement et de restitution des

restes humains, d'un code de bonnes pratiques et de coopérations avec les pays et les groupes concernés pour favoriser les échanges et des formes de restitution morale ;

- Le lancement d'une enquête sur le sort des dépouilles des Kali'na morts à Paris en 1892 ;
- La mise en œuvre d'une cérémonie de restitution de la tête du chef kanak ATAIÂN tué lors de la grande révolte de 1878 en Nouvelle-Calédonie.

6) Sixième préconisation : la protection de la diversité des populations dans les Outre-mer et en particulier des populations autochtones et tribales.

La Mission suggère également des actions à moyen terme dans le domaine de la recherche, de l'éducation et de la culture :

- Incuber en France un centre de recherche sur les questions coloniales et postcoloniales pluridisciplinaire, associé à une grande institution culturelle ;
- Veiller à la cohérence de l'inscription de l'histoire coloniale dans les programmes scolaires et à leur mise en valeur dans les collections patrimoniales françaises ;
- Réaliser des supports éducatifs sur les populations autochtones Outre-mer et dans le monde, par exemple avec le CIDEM ;
- Concevoir une exposition itinérante à destination des publics scolaires de Guyane sur l'histoire de la Guyane ;
- Développer des programmes audiovisuels, documentaires et fictions, autour de l'histoire coloniale.

En conclusion, Madame la Ministre, cette mission qui s'inscrit dans un mouvement qui précède la controverse autour du Jardin d'acclimatation, nous a permis de constater une nouvelle fois à quel point les individus et les groupes, dont l'histoire familiale reçue directement ou en héritage est liée à l'histoire coloniale, souhaitent entrer dans l'histoire nationale. Il nous semble aujourd'hui que nous sommes prêts à créer un espace où ces mémoires entrant en conversation, découvrent ce qui les relie. Il nous semble que le temps est venu **d'organiser ce travail de vérité et de réconciliation, de vérité et d'équité, pour dépasser la fragmentation des mémoires et faire apparaître les passerelles qui nous unissent**, de créer un lieu pérenne et tangible qui offre l'espace de mise en conversation des mémoires et des histoires. Toute mémoire est singulière mais toute mémoire s'inscrit aussi dans un moment collectif.

Edouard Glissant a écrit que « l'absence de mémoire est aussi terrible à vivre que l'oubli ». Le travail de remémoration que nous proposons est ancré dans le présent et ouvert sur l'avenir. Il contribue en cela au mieux vivre et faire ensemble.